



# LETTRE ANNUELLE 2025 DE L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT



## Édito CÉLÉBRATION, FASCINATION ET RECONNAISSANCE.



Les 73<sup>èmes</sup> Journées internationales de notre Association, qui se sont tenues à Séoul du 16 au 18 juin 2025, ont été placées sous le triple signe de la célébration, de la fascination et de la reconnaissance.

**Célébration**, d'abord, d'un 90<sup>ème</sup> anniversaire. Fondée en 1935 par Henri Capitant, notre Association - cette vieille dame toujours alerte - n'a cessé depuis près d'un siècle de promouvoir, défendre et faire rayonner la tradition romaniste dans le monde entier. Ce congrès fut l'occasion de mesurer la vigueur de notre réseau, désormais fort de 53 groupes nationaux répartis sur les cinq continents. Nul doute qu'Henri Capitant, de là où il nous observe, doit se réjouir de voir combien son œuvre perdure. Ce moment fut également marqué par la parution du volume Corée du Sud dans la Petite Bibliothèque de droit comparé de l'Association Henri Capitant : nouvelle illustration de la vitalité intellectuelle du Groupe coréen et de sa contribution exemplaire à notre œuvre collective, lui qui avait déjà traduit il y a peu en coréen le code civil français.

**Fascination**, ensuite, pour le thème choisi cette année : l'intelligence artificielle. Car il s'agit d'un sujet vertigineux, qui effraie en même temps qu'il obsède tant les interrogations qu'il suscite sont profondes. L'IA restera-t-elle un excellent serviteur de l'homme ou deviendra-t-elle son mauvais maître ? Certes artificielle, est-elle seulement intelligente ? Qui est responsable lorsque la machine

agit ? Quel statut pour ce qui est « généré » par l'IA ? Ces questions et bien d'autres furent au centre de deux remarquables rapports généraux : l'un sur l'IA et la responsabilité civile par le Professeur Youkang Ko ; l'autre sur l'IA et le droit d'auteur par le Doyen Răzvan Dincă, ainsi que huit ateliers de haute tenue, avant d'aboutir à une synthèse brillante assurée par notre collègue André Lucas.

**Reconnaissance**, enfin, à tous ceux qui ont rendu cette édition possible. À la présidente du Groupe coréen, la Professeure Eun-Hee Lee, pour son dévouement et son engagement constants ; au professeur Hyo-Soon Nam, président d'honneur et fondateur du groupe, pour avoir initié le projet des Journées dès 2020, malgré les reports imposés par la pandémie ; à l'Université nationale de Séoul, qui nous a accueillis dans des conditions idéales, et toujours avec cette attention délicate pour le congressiste fatigué, la fameuse fiole de vitamine C... ; à l'Ambassade de France et à Son Excellence Philippe Bertoux, pour son soutien fidèle et l'accueil de notre délégation à la Résidence ; aux rapporteurs et animateurs d'ateliers, enfin, dont la qualité du travail a été unanimement saluée.

À Séoul, en 2025, nous avons su allier mémoire et modernité, tradition et innovation. Formons le vœu que cette alchimie continue d'inspirer nos travaux à venir !

Philippe Dupichot, *Président*

# Adhérer à l'Association

**SOUTENIR L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT,  
C'EST FAIRE RAYONNER LE DROIT CONTINENTAL**

L'Association Henri Capitant constitue le premier réseau international de la tradition civiliste (53 pays sur les cinq continents). Elle œuvre dans le monde entier pour la promotion, la diffusion et la modernisation des droits de tradition civiliste.

**Ces actions ne seraient pas possibles sans votre soutien.**

C'est pourquoi nous vous invitons à adhérer, ou à renouveler votre adhésion à l'Association Henri Capitant, depuis notre site internet via l'onglet « Adhérer ».



Le montant des cotisations reste inchangé :

- 50€ pour une adhésion simple
- 25€ pour un étudiant

L'Association, reconnue d'utilité publique, est éligible au dispositif de déductions fiscales.

**MERCI À NOS ADHÉRENTS FIDÈLES  
POUR LE RENOUVELLEMENT DE LEUR COTISATION !**

# Bilan 2024-2025



Bogotá, 4 septembre 2024

## HOMMAGE À JUAN-CARLOS HENAO

L'Association, avec le soutien de l'Université Externado de Colombie, a rendu un émouvant hommage à Juan-Carlos Henao (1958-2024), en présence du Recteur Hernando Parra Nieto, de la Doyenne Emilssen Gonzalez de Cancico et d'Edgar Cortes, nouveau Président du Groupe colombien. Philippe Dupichot a rappelé la carrière exceptionnelle du Docteur Henao, sa personnalité solaire et son œuvre sans relâche pour renforcer les liens entre la France, dont il avait acquis la nationalité, et la Colombie.



Paris, 10 octobre 2024

## CODE CIVIL CHINOIS

Ouvert par Sophie Sabot-Barcet, Présidente du Conseil supérieur du notariat, et M. Wu, Directeur du Bureau de la justice de Shanghai, ce colloque franco-chinois, organisé en partenariat avec l'Association et l'Institut de Droit comparé, et portant sur des études comparatives entre les codes civils des deux pays, avait pour objectif d'améliorer la compréhension mutuelle des systèmes juridiques français et chinois. La France, et en particulier le notariat français, a contribué, à travers son expertise juridique, à l'élaboration de ce code civil chinois, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



Paris, 9-11 octobre 2024

## CAMPUS AVOCAT

L'Association a assuré quatre ateliers à l'occasion de cette 18<sup>ème</sup> édition de Campus pour l'Ordre des avocats du Barreau de Paris.



Bucarest, 14-15 octobre 2024

## 2<sup>ÈMES</sup> JOURNÉES RÉGIONALES - EUROPE CENTRALE ET BALKANS

(Résumé de la journée p.4)



Bordeaux, 18 octobre 2024

## « LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES »



L'Université de Bordeaux a accueilli le colloque de présentation du projet de rapport sur « La protection du secret des affaires » élaboré par l'Association Henri Capitant sous la direction de Valérie Malabat, Vice-présidente de l'Association,

et d'Hélène Skrzypniak. Les intervenants ont fait part de leur expertise à l'occasion de tables rondes sur la définition du secret des affaires (Nicolas Binctin, Charlotte Montaud-Chanial), l'articulation du secret des affaires avec d'autres secrets (Bertrand Warusfel, Philippe Lemelletier), l'identification du détenteur légitime et des autres personnes intéressées par le secret des affaires (Martine Behar-Touchais, Marie Malaurie, Florence Deboissy), les modes de prévention des atteintes aux secrets des affaires (Jean-Baptiste Hauguel, Sylvie Pierre-Maurice) et leurs limites (David Robine, David Katz), la réparation des atteintes au secret des affaires (Brigitte Brun-Lallemand, Julien Lagoutte) et les sanctions (Charlotte Claverie-Rousset, Nicolas Faas).

L'Association remercie également tous ceux ayant contribué à l'élaboration de ce premier rapport de l'Association Henri Capitant (Olivier Dubos, Jérôme Chacornac, Jean-François Brisson, Gilles Auzero, Maxime Brenaut, Karl Lafaurie, Céline Mangematin, Olivier Cahn). Ce rapport, enrichi du fruit des discussions issues de cette manifestation, a fait l'objet d'une publication dans la collection « Les grands rapports de l'Association Henri Capitant » aux éditions LGDJ-Lextenso.

(V. rubrique Publications p.16)



Bucarest, 14-15 octobre 2024

# 2<sup>ÈMES</sup> JOURNÉES RÉGIONALES - EUROPE CENTRALE ET BALKANS



L'Université de Bucarest a accueilli les deuxièmes Journées régionales de l'Association Henri Capitant, sous l'impulsion d'Andra Trandafir, Présidente du Groupe roumain.

Quinze pays d'Europe centrale et de l'Est, en plus de la France, ont répondu à son invitation. Sept d'entre eux étaient déjà actifs au sein du réseau Capitant (Bulgarie, Grèce, Moldavie, Pologne, Roumanie, Turquie, Ukraine), et huit autres étaient présents pour la première fois à l'occasion de travaux de l'Association (Albanie, Bosnie Herzégovine, Hongrie, Kosovo, Lituanie, République tchèque, Serbie, Slovaquie).



L'ouverture de ces Journées a été assurée par S.E. Nicolas Warnery, Ambassadeur de France en Roumanie et Razvan Dinca, Doyen de l'Université de Bucarest. La première session fut consacrée à la présentation des activités de l'Association, ainsi qu'à des échanges relatifs à la promotion du droit continental entre tous les participants.



La seconde journée a été consacrée à différentes tables rondes, présentant les réformes récentes dans les pays de la région représentée.



La première table ronde portait sur les réformes récentes du droit des obligations en France et en Roumanie, du Code civil tchèque et de la justice en Albanie, suivie de discussions sur la méthode comparatiste dans ces processus de réforme.



La deuxième table ronde abordait les réformes du droit des sûretés français et bosniaque, de la procédure civile en Slovaquie et administrative au Kosovo.



Une troisième table ronde a permis d'évoquer les effets sociologiques des réformes en Turquie, la réforme de la responsabilité fiscale slovaque, les engagements serbes au regard des valeurs européennes et la protection des droits fondamentaux en Moldavie.



Les panelistes des quatrième et cinquième tables rondes ont présenté les réformes constitutionnelles en Serbie, l'impact de la guerre sur les réformes ukrainiennes et les réformes récentes du droit pénal en Grèce et en Roumanie, puis les réformes récentes du droit des personnes et de la famille en Bulgarie, France, Pologne et Roumanie.



Online, 8 novembre 2024

## RÉUNION DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Cette réunion semestrielle a rassemblé en visio-conférence plus de cinquante participants, représentant 37 pays de tradition juridique continentale. Elle a permis d'avancer dans la préparation des Journées internationales 2025 sur l'Intelligence artificielle à Séoul, et d'évoquer les évolutions futures de la Bibliothèque de droit comparé de l'Association (préparation d'une deuxième édition de certains volumes et lancement d'une version hispanophone de la collection).

(V. rubrique Publications p.16)



Istanbul, 18-19 novembre 2024

## JOURNÉES BILATÉRALES FRANCO-TURQUES



Les rencontres bilatérales franco-turques ont porté sur l'évolution du droit des obligations. Elles renouent ainsi avec une tradition qui a donné lieu à des journées bilatérales en 2012 et 2014 à Istanbul et 2013 et 2017 à Paris.

La première journée s'est tenue à la Faculté de droit de l'Université d'Istanbul et a permis de riches échanges autour des ambitions de la réforme française du

droit des contrats (accessibilité, efficacité et équilibre), puis sur la faute lucrative et l'enrichissement illégitime.

La seconde journée s'est tenue à la Faculté de droit de l'Université francophone de Galatasaray, sur les rives du Bosphore. De belles discussions s'y sont nouées sur le déséquilibre significatif, la loyauté des pourparlers, la révision pour imprévision ou encore le droit des opérations sur obligations.

Si le droit turc est inspiré plus particulièrement par le droit suisse, ces discussions ont permis de mesurer la proximité entre les droits français et turc des obligations.

Tous nos remerciements aux Doyens de la Faculté d'Istanbul et de Galatasaray et à l'ensemble du Groupe turc pour leur exceptionnel accueil.



Rennes, 29 novembre 2024

## 29<sup>ÈME</sup> JOURNÉE

### NATIONALE

Le 29 novembre 2024, l'Université de Rennes a accueilli la 29<sup>ème</sup> Journée nationale de l'Association Henri Capitant.

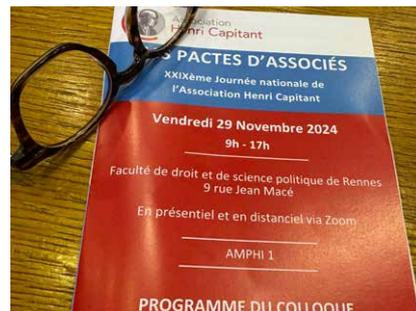


Organisée sous la direction scientifique du Professeur Renaud Mortier, Directeur honoraire du Centre de Droit des Affaires de Rennes, et en collaboration étroite avec les partenaires de l'Association, cette Journée était consacrée à l'étude des « Pactes d'associés ».

170 personnes, sur place et à distance,

ont pu suivre les échanges nourris autour de quatre tables rondes, portant sur les parties au pacte, le contenu et la durée du pacte, son articulation avec les statuts, puis son interprétation et sa sanction, chaque panel reposant sur une forte complémentarité entre doctrine et pratique.

Les actes de ce colloque feront l'objet d'une publication aux Éditions Dalloz.





Paris, 17 décembre 2024

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'année 2024 de l'Association s'est achevée le 17 décembre par son Assemblée générale: l'occasion de valider les comptes 2023 présentés par notre trésorier Maître François-Xavier Mattéoli, de faire le point sur les activités passées et de se projeter en 2025 et au-delà. Nous remercions les membres fidèles ayant fait le déplacement, ainsi que les représentants des groupes nationaux (Iran, Tunisie, Ukraine) qui ont profité de leur présence à Paris pour se joindre à cette assemblée.



Online, 7 mars 2025

## RÉUNION DES PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Une trentaine de pays étaient représentés lors de cette réunion visant à faire un point d'étape sur les Journées coréennes, et à entamer la préparation des Journées brésiliennes de 2026.



Aix-en-Provence, 21 mars 2025

## OHADA



En partenariat avec Juris-Intelligence et le Centre de droit économique de l'Université d'Aix-Marseille, l'Association, représentée par Cyril Grimaldi, a participé à une conférence sur « La régulation du numérique: défis et perspectives africaines ». Mayatta Ndiaye MBaye, Secrétaire Permanent de l'OHADA, était présent pour apporter son éclairage sur les enjeux de la régulation du numérique à l'échelle communautaire africaine.



Vienne, 6 avril 2025

## CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES

Une conférence sur le « Code européen des affaires et 28<sup>ème</sup> régime » s'est tenue sous l'égide de l'Association Henri Capitant et de l'European Law Institute (ELI), en collaboration avec l'Université de Vienne. Les participants venus d'Allemagne, de France et d'Autriche sont convenus de la nécessité d'un changement fondamental de la législation de l'UE. Une attention particulière a été accordée à la proposition



de nouveaux 28<sup>èmes</sup> régimes, par exemple une société européenne simplifiée. Certaines de ces propositions ont déjà été reprises, par exemple dans le rapport Letta. Cependant, les projets individuels ne suffisent pas, un changement fondamental de direction est nécessaire pour endiguer le flot de normes. Merci à Dr Georg Adler, MSc (Oxford), l'ambassadeur Franz Wirtenberger, Artur Schuschnigg, Philippe Dupichot, Christiane Wendehorst, Iris Barsan, Arnaud Raynouard, Christoph Teichmann, Urs Peter Gruber, Philipp Runge et Johannes Reich-Rohrwieg.



Paris, 25 avril 2025

## CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES



Monsieur le Ministre Chargé de l'Europe, Benjamin Haddad, a invité le Président Philippe Dupichot et Anne-Charlotte Gros – Directrice générale de la Fondation pour le droit continental – à lui présenter les travaux de l'Association sur le Projet de Code européen des affaires, au Quai d'Orsay. L'occasion de discuter de l'avenir de la construction européenne dans le champ du droit des affaires.



Paris, 14 mai 2025

## DÎNER DES PARTENAIRES

Le dîner annuel du Cercle des partenaires est l'occasion de réunir les partenaires institutionnels et privés de l'Association,



de leur présenter l'avancement de toutes les activités qui ne pourraient voir le jour sans leur soutien indispensable, et de les en remercier. De nouveaux partenaires ont rejoint ce Cercle en 2025. (V.p.19)



Paris, 27 mai 2025

### CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES

Le Club Économique Franco-Allemand de Paris a réuni juristes, décideurs et entrepreneurs autour d'un enjeu stratégique pour l'Europe: « Vers un Code européen des affaires: quels enjeux pour les entreprises ? »

Un moment d'échanges, au Cercle de l'Union Interalliée, menés par Philippe Dupichot et Matthias Lehmann. Le dialogue a mis en lumière la nécessité d'un socle juridique commun pour renforcer la compétitivité, la transparence et l'efficacité du marché intérieur européen.



Séoul, 16-18 juin 2025

### JOURNÉES

#### INTERNATIONALES

les Journées internationales se sont déroulées à Séoul (Corée du Sud), sur le thème de « L'intelligence artificielle ». Elles ont réuni plus de 135 personnes venues de 26 pays. Le rapport de synthèse était confié au Professeur André Lucas. (V.zoom dédié).



Paris, 25 juin 2025

### CONSEIL

#### D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Réunis à Paris, les membres de l'Association, et des représentants des Groupes ukrainiens et togolais, ont validé les comptes 2024, renouvelé le conseil d'administration et le bureau. Les activités récentes et à venir ont été présentées, de même que le projet de nouveaux statuts. Ces derniers permettront notamment, à l'avenir, la tenue des assemblées générales en visioconférence, afin de faciliter la participation de tous nos membres, y compris ceux géographiquement éloignés. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à cette fin.





## JOURNÉES INTERNATIONALES 2026

Le groupe brésilien aura plaisir à accueillir les congressistes à Rio de Janeiro de 1er au 3 juin 2026, et à les recevoir dans différents lieux emblématiques de la ville (*cf photos*).

Le thème de « L'insolvabilité » permettra d'envisager à la fois la restructuration des entreprises et le surendettement des particuliers, à partir de questionnaires transversaux établis par les Professeurs Sheila Neder Cerezetti (Brésil) et Michèle Grégoire (Belgique). Le Professeur François-Xavier Lucas (France) nous fera l'honneur d'assurer la synthèse du Congrès.



### JOURNÉES INTERNATIONALES 2026

Du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2026, Rio de Janeiro, Brésil: 74<sup>èmes</sup> Journées internationales sur le thème de « L'insolvabilité ».



### JOURNÉES INTERNATIONALES 2027

Du 31 mai au 2 juin 2027, République dominicaine: 75<sup>èmes</sup> Journées internationales et seront consacrées à « L'arbitrage ».



### JOURNÉES INTERNATIONALES 2028

5, 6 et 7 juin 2028, Istanbul, Turquie: 76<sup>èmes</sup> Journées internationales.

# Agenda



## 30<sup>ÈME</sup> JOURNÉE NATIONALE

12 septembre 2025, Aix-en-Provence : 30<sup>ème</sup> Journée nationale, « La loi en droit de la famille », sous la direction scientifique du Professeur Vincent Egéa.



## LE DROIT CONTINENTAL

24 et 25 novembre 2025, Paris.



## CONCOURS HENRI CAS PRATIQUE

17 décembre 2025, Paris : Auditions des candidats français pour le Henri Cas pratique 2026.



## DROIT DES ASSOCIATIONS

21 novembre 2025, Paris : Présentation de la proposition de réforme du droit des associations, sous la direction scientifique du Professeur Jean-François Hamelin.



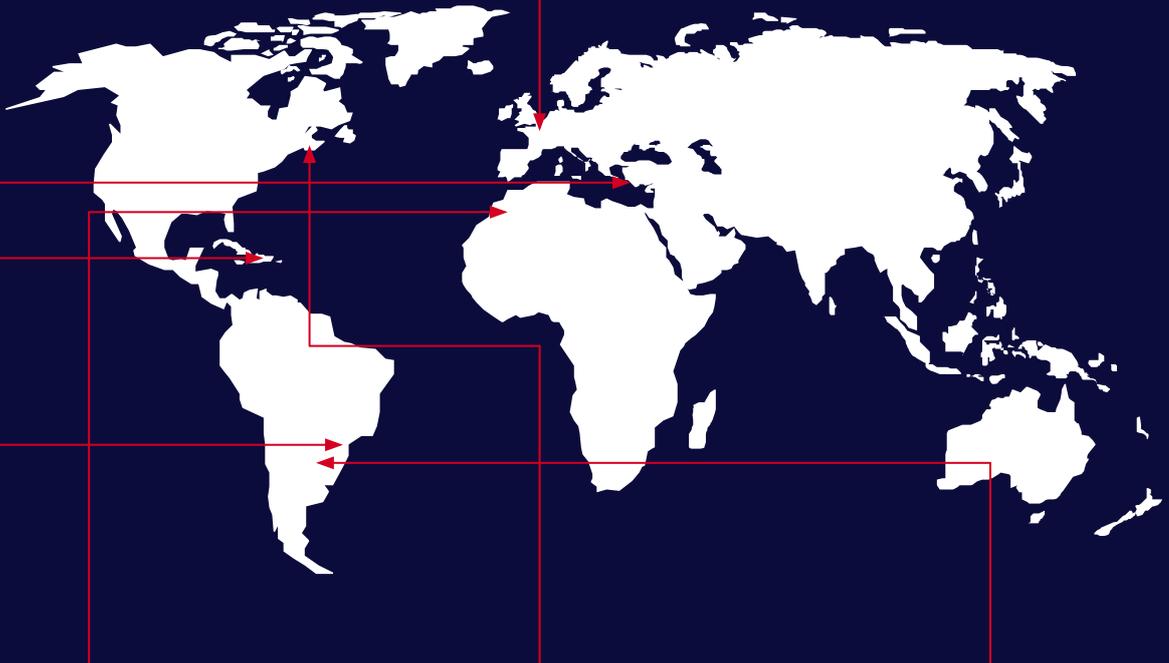
## 31<sup>ÈME</sup> JOURNÉE NATIONALE

2026, Nantes : 31<sup>ème</sup> Journée nationale.



## CONFÉRENCE DES NOTARIATS DE LA MÉDITERRANÉE

16-17 avril 2026, Paris : « La sécurisation juridique de l'acte d'investissement ».



## LE SECRET DES AFFAIRES

10 octobre 2025, Fès, Maroc : « Le secret des affaires », présentation du rapport Capitant en partenariat avec l'OIB et l'Université Euromed.



## JOURNÉE BILATÉRALE FRANCO-QUÉBÉCOISE

7 novembre 2025, Québec, Canada : Journée bilatérale franco-québécoise sur le thème « Droit et intelligence artificielle ».



## JOURNÉES BILATÉRALES FRANCO-BRÉSILIENNES

10 et 11 novembre 2025, São Paulo, Brésil : Journées bilatérales franco-brésiliennes.

## UNE NOUVELLE COLLECTION DES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION S'OUVRE



La parution du premier « Rapport » est le signe que l'Association Henri Capitant, fondée en 1935, n'a de cesse de se renouveler à l'heure où elle célèbre son 90<sup>ème</sup> anniversaire. L'objet de ces nouveaux « Rapports Capitant » est l'analyse d'une question d'actualité pour pointer les difficultés rencontrées en droit positif du fait d'un changement normatif ou de nouvelles circonstances sociales, économiques, politiques, environnementales, etc. Partant, il est de dresser une étude utile et fouillée susceptible de contribuer à l'amélioration du droit français, et le tout sans feuille de route déterminée ni a priori. Adoptée en conseil d'administration du 23 juin 2022, la charte qui préside à l'élaboration de ces Rapports se distingue sur un double plan. D'une part, elle impose qu'une analyse comparative étaye systématiquement chaque Rapport, ce qui est rendu possible par la force du réseau international de l'Association. D'autre part, elle place l'accent sur les exigences d'intégrité scientifique propres aux travaux universitaires et sur l'absence de tout conflit d'intérêts de la part des contributeurs. L'indépendance de la réflexion académique et para législative est en effet dans l'ADN profondément international de l'Association Henri Capitant. Aussi, sommes-nous particulièrement heureux de présenter le premier volume intitulé « La protection du secret des affaires ». Rédigé sous la direction de Valérie Malabat et de Héléne Skrzypniak, avec le concours d'une équipe de 8 universitaires français et de 10 juristes étrangers, il fait suite à de nombreuses auditions et rencontres. Dans un monde économique de plus en plus concurrentiel, la protection des informations sensibles est devenue une priorité stratégique pour les entreprises.



## NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-François Hamelin a été élu administrateur de l'Association en juin 2025. Docteur en droit de l'Université Panthéon-Assas, agrégé

des facultés de droit, il enseigne depuis 2017 à l'Université de Bourgogne Europe où il a recréé le Magistère de droit des affaires fondé par le regretté Professeur Maurice Cozian. Il y dirige également le Master Juriste d'affaires - Commerce, distribution, consommation, fondé par le Professeur Daniel Tricot. Il est le titulaire de la chronique sociétés commerciales à la revue Lexisnexis Droit des sociétés, co-titulaire de la chronique droit des sociétés à la revue Lextenso Defrénois, co-titulaire et fondateur de la chronique Organismes à but non lucratif à la revue Lexisnexis Droit des sociétés, cotitulaire de la chronique Contrats translatifs à la revue des contrats chez Lextenso. Il a codirigé l'ouvrage sur la réforme du statut de l'entrepreneur individuel paru à la LGDJ en 2022 et dirigé l'ouvrage intitulé Projet associatif - Le financement dans tous ses états aux éditions Jurisassociations en 2021. Il préside le groupe de travail de l'Association Henri Capitant sur la réforme du droit des associations. Sa recherche porte principalement sur le droit des groupements (sociétés, associations) et le droit des contrats spécialement en droit des affaires et notamment en droit de la distribution.

## PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT SUPÉRIEUR D'INTERPRÉTARIAT ET DE TRADUCTION

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Association et l'ISIT, établi depuis déjà cinq années, les étudiants juristes linguistes réalisent la traduction, en langue anglaise, de volumes de la Bibliothèque de droit comparé de l'Association. Après le Cambodge, l'Ukraine, Madagascar et la Colombie quatre étudiants de la Legal Clinic de l'ISIT ont élaboré cette année la version anglaise du récent volume « Droit du Mexique ». Les ouvrages sont ensuite publiés aux Carolina Academic Press, dans la collection scientifiquement dirigée par le Professeur Alain Levasseur.



# La vie des Groupes de l'Association

## • NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE GROUPES



**COMORES**  
- ASCANDAR IBOUROI

**Un nouveau groupe a été créé aux Comores, présidé par Maître Ibouroi, portant à 53 le nombre de pays dans lesquels**

**l'Association est présente.**

Initiateur du Groupe comorien, Maître Ascandar Ibouroi est notaire à Moroni, enseignant à l'Université de Fianarantsoa à Madagascar, consultant et chroniqueur à l'Office de Radio et Télévision des Comores (ORTC). Il est également co-auteur de deux ouvrages et de diverses publications sur le droit comparé des affaires, ainsi que secrétaire Général du Club Régional OHADA Océan Indien (CRO-OH).

En sa qualité de Président du tout nouveau Groupe comorien de l'Association Henri Capitant, il souhaite consacrer ses efforts au développement des échanges avec les autres Groupes nationaux et à la diffusion de la culture juridique française qui influence fortement le droit comorien. Il s'engage par ailleurs à œuvrer à la réussite des Journées internationales de l'Association Henri Capitant par la contribution de son Groupe, et au développement du droit comorien.



**ALLEMAGNE**  
- NIELS PETERSEN

Docteur en droit de l'Université Goethe de Francfort et diplômé d'un Master en méthodes quantitatives dans les sciences sociales de l'université de Columbia à New York, Niels Petersen, nouveau Président du Groupe allemand, est Professeur agrégé de droit public et de droit international à l'Université de Münster. Il est auteur d'un livre sur Proportionnalité et activisme judiciaire qui a été publié avec Cambridge University Press en 2017. Il est actuellement l'investigateur principal d'un projet financé par l'UE sur la correction des inégalités par le droit qui se concentre, entre autres, sur la garantie d'égalité dans la constitution française.

En tant que Président du Groupe allemand, il souhaite poursuivre l'excellent travail de son prédécesseur, le Professeur Reiner Schulze, et renforcer les activités et le réseau de droit public au sein du Groupe.



**COLOMBIE**  
- EDGAR CORTÉS

Edgar Cortés a été désigné comme successeur du Professeur Juan-Carlos Henao à la tête du Groupe colombien de l'Association. Docteur en droit de la Scuola Superiore Sant'Anna de Pise (Italie), titulaire d'une maîtrise de l'Università di Roma II Edgar Cortés est Professeur de droit civil à l'Université Externado de Colombia, dont il est également diplômé. Compte tenu du grand nombre de juristes colombiens de

formation française, il souhaite, en qualité de Président du Groupe colombien, s'attacher à augmenter le nombre de participants à l'Association et à intégrer des professeurs et des avocats de différentes universités et de différentes villes du pays. Il entend œuvrer à ce que le Groupe colombien promeuve la rencontre de juristes des différents pays d'Amérique latine pour donner lieu, à partir du droit comparé, à une réflexion sur les processus d'harmonisation en cours et ceux qui devraient être entrepris pour parvenir, par le droit, une meilleure compréhension entre les pays de la région.



**GUATEMALA**  
**- EDUARDO MAYORA**

En avril 2025, Eduardo Mayora, avocat guatémaltèque a été désigné pour reprendre la tête du Groupe Capitant au Guatemala. Il a été professeur dans trois universités du Guatemala et professeur invité dans les facultés de droit de Montpellier et Paris II ainsi que dans la faculté d'économie de l'Université d'Aix-Marseille. Il a également été doyen de la Faculté de droit de l'Université Francisco Marroquín. Il a publié trois ouvrages sur la philosophie du droit, le droit constitutionnel et le droit administratif, ainsi que de nombreux articles, en mettant l'accent sur l'analyse économique du droit. Sa pratique professionnelle l'a conduit dans les domaines du droit des obligations, du droit commercial et du droit des sociétés, ainsi que du droit boursier. En tant que Président du Groupe guatémaltèque, il espère pouvoir promouvoir l'étude, l'évolution et la diffusion des institutions juridiques du Guatemala, en s'inspirant de celles de la France et d'autres pays appartenant à la même tradition juridique.



**GRÈCE**  
**- GEORGIOS LEKKAS**

Georgios Lekkas, nouveau Président du Groupe grec, est Professeur de droit privé à la faculté de droit de l'Université

Nationale et Capodistrienne d'Athènes. Il a obtenu son doctorat sur le droit des marchés financiers dans le domaine des Offres Publiques d'Achat à la Faculté de droit de l'Université Paris V (Paris Descartes) et a effectué des recherches post-doctorales au Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Privatrecht, à Hambourg dans le domaine des travaux préparatoires pour un cadre juridique de l'UE sur les Offres Publiques d'Achat. Le Professeur Lekkas enseigne le droit civil dans le cadre du programme d'études supérieures de la Faculté de droit de l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes. Dans le cadre du programme de troisième cycle, il enseigne le droit des transactions bancaires et financières, le droit des sûretés, le droit comparé des contrats et le droit des fiducies. Il est l'auteur de six livres et de nombreux articles et communications scientifiques dans divers domaines du droit privé, notamment le droit bancaire et les sûretés. Il est également membre du Barreau d'Athènes et associé du cabinet d'avocats GLP (Athènes).

En tant que Président du Groupe hellénique, il cherchera à renforcer les relations scientifiques entre la communauté juridique francophone en Grèce et l'Association Henri Capitant, ainsi qu'à promouvoir la culture juridique civiliste, qui se distingue par la systématisation des règles juridiques par le biais de la codification, ce qui, à l'ère actuelle de la fragmentation du droit, est plus pertinent que jamais.

## • ACTIVITÉS DES GROUPES

• Le **Groupe hellénique** de l'Association Henri Capitant a été fondé en 1975 sous forme d'association. En juillet 2024, les quarante membres actifs se sont réunis pour élire un nouveau Conseil d'administration. À l'occasion de cette réunion, l'ensemble des participants a manifesté sa volonté de relancer les activités de l'Association Henri Capitant en Grèce.



Aujourd'hui, le Groupe est présidé par le Professeur Georgios Lekkas, et dirigé par un Conseil d'administration de onze membres représentant presque tous les domaines du droit : Georges Lekkas, Président, Professeur de droit civil, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Georges Dellis, Vice-Président, Professeur de droit public, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Jeanne Kondylis Vice-Présidente, Professeur de droit civil, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Basil Kondylis, Secrétaire général, Professeur de droit public, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Athina Dimopoulou, Secrétaire adjointe, Professeur de droit romain, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Christian Filios, Trésorier, Professeur de droit civil, Université Démocrite de Thrace ; Athanasia Sykiotou, Professeur de sciences criminelles, Université Démocrite de Thrace ; Garyfallia Athanasiou, Professeur de droit

commercial, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Basil Voutsakis, Professeur de philosophie du droit, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Chryssa Tsouka, Professeur de droit international privé, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes ; Eugénie Dakoronia, Professeur de droit civil, Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes.

Le 13 février 2025, le groupe s'est réuni à l'occasion de la nouvelle année. L'événement a été honoré par la présence de professeurs des trois facultés de droit grecques, de l'ancien président de la République hellénique, qui est un ancien membre du Groupe Hellénique de l'Association Henri Capitant, du représentant de l'ambassade de France en Grèce, du représentant de la Chambre de commerce et d'industrie franco-hellénique.

• Un séminaire intitulé « Défis contractuels au XXI<sup>e</sup> siècle: impossibilité d'exécution, imprévision, risques et inexécution » s'est tenu le **15 octobre 2024** à **Saint Domingue**, grâce à l'organisation conjointe du **Groupe dominicain** et de l'Ambassade de France en République Dominicaine. L'événement a réuni des experts nationaux et internationaux en droit, qui ont partagé leurs connaissances et discuté des enjeux essentiels du droit contractuel moderne, tels que l'adaptation face à l'imprévision et la gestion des inexécutions contractuelles.





- Le **28 novembre 2024**, un colloque sur la réforme du droit privé belge s'est tenu à l'Université de **Vienne**, organisé en coopération par les Groupes **allemand et belge**. D'éminents experts belges (Vincent Sagaert, Pascale Lecocq, Rafael Jafferli, Benoît Kohl, Michèle Grégoire et Christine Biquet)

ont présenté les traits caractéristiques du nouveau code civil sous le regard de l'ambassadrice de Belgique en Autriche et de Bea Verschraegen. Le public autrichien a suivi leurs explications avec une grande attention et les nouveautés belges en matière de droit des obligations et de droit de la propriété ont suscité un grand intérêt. L'analyse approfondie du droit privé d'un autre État membre était une première pour la plupart des participants - une expérience qui mérite d'être renouvelée.

- Le **Groupe portugais** a organisé une venue du Professeur Philippe Dupichot, Président de l'Association Henri Capitant, les **8 et 9 avril 2025**. Le 8 avril, avec le Professeur Manuel Carneiro da Frada, Président du groupe portugais, il a été reçu à la Faculté de Droit de l'Université de **Coimbra** par une délégation de professeurs ainsi que par le directeur adjoint des et le coordinateur de la mobilité.



Le 9 avril 2025, Philippe Dupichot a dispensé une conférence sur « L'unification du droit européen des affaires et le projet de Code européen de l'Association Henri Capitant », à l'Université de **Porto**.



- Le **18 avril 2025**, la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques de l'Université Mohamed V de **Rabat** a abrité une conférence internationale sur le thème: « Le droit OHADA: défis et perspectives ». L'événement, co-organisé par l'OHADA et le **Groupe marocain** de l'Association s'est déroulé en présence du Professeur Mayatta Ndiaye MBaye, Secrétaire Permanent de l'OHADA, du Docteur Mounetaga Diouf, Juge à la CCJA, du Docteur Karel Dogue, Directeur Général de l'ERSUMA, d'Alexis Ndzenkeu, Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication de l'OHADA et du Docteur Aziber Seïd Aagadi, Directeur de la recherche et de la documentation à l'ERSUMA. La conférence visait, en trois séances plénières, à mettre en exergue les apports de l'OHADA à la constitution du tissu économique africain, au financement des entreprises et au règlement des différends. Cette conférence, témoignant de l'intérêt croissant que suscite le droit OHADA au-delà même des États membres, a marqué une étape importante dans la promotion du droit OHADA au Maroc.



- Le Groupe de l'île Maurice a tenu les **29 et 30 avril 2025** son premier colloque. Intitulée **La personne dans tous ses états**, cette rencontre entre avocats, juristes et professionnels d'autres horizons a traité des différents champs du droit autour de la personne: son rapport au corps et à la vie ; son identité ; son état civil ou conjugal.

Des intervenants pluridisciplinaires et plurinationaux ont partagé leur expérience et leur regard autour de thèmes tels que l'interruption volontaire de grossesse, la gestation pour autrui, l'aide à mourir, le changement de sexe, et les différents types d'union. Les vifs échanges, et l'exercice de droit comparé inévitable ont rendu un constat sans appel: alors que ces sujets concernent aussi la réalité mauricienne, le droit mauricien est resté quasi statique malgré les évolutions de la société et de la médecine.

Dans cette optique, il est impératif que des consultations visant à moderniser le droit se multiplient autour de ces sujets, pour qu'enfin le cadre légal puisse être réformé et modernisé.

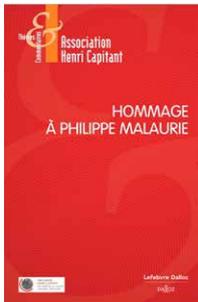
- Le **16 mai 2025** s'est tenue à Ouagadougou une rencontre entre les membres du **Groupe burkinabè** et des invités autour du thème: « Le financement des entreprises burkinabè en période de crise sécuritaire: état des lieux, défis et pistes de solutions ». L'échange a réuni praticiens du droit, universitaires et chercheurs, autour d'un diagnostic profond et de propositions concrètes. L'intervention principale a été assurée par Maître Mathieu Some, avec des contributions significatives de Dr Tamboura, Professeur Souleymane Toe et Maître Zerbo.

Le Professeur Toe a ouvert la rencontre en présentant l'Association Henri Capitant, et sa section burkinabè, récemment constituée, qui vise à ancrer au Burkina Faso les objectifs de l'organisation mère, tout en les adaptant aux réalités locales.



# Les publications

## TRAVAUX DE L'ASSOCIATION



*Hommage à Philippe Malaurie, Actes de la Journée du 5 octobre 2023, Dalloz, coll. Thèmes & commentaires, novembre 2024*



*Les plateformes, Travaux de l'Association Henri Capitant – Tome LXX - Journées colombiennes 2022, LGDJ-Lextenso, avril 2025*



*La protection du secret des affaires – Coll. Rapports de l'Association Henri Capitant, vol.1, V. Malabat et H. Skrzypniak (dir.), LGDJ-Lextenso, juillet 2025*

## BIBLIOTHÈQUE DU DROIT COMPARÉ



*Droit du Mexique décembre 2024, LGDJ-Lextenso*



*Droit de la République dominicaine février 2025, LGDJ-Lextenso*



*Droit du Togo mars 2025, LGDJ-Lextenso*



*Droit de la Corée du Sud mai 2025, LGDJ-Lextenso*



*The Legal System of Cambodia Carolina Academic Press, novembre 2024*

## TRAVAUX DES GROUPES



*Quelles limites aux droits nationaux et européens de la consommation ?* 9<sup>e</sup> Journées franco-allemandes de l'Association Henri Capitant, SLC, mars 2025



*La recevabilité des moyens de cassation en matière civile* - Actes des Journées multilatérales franco-belgo-luxembourgeoises des 20 et 21 avril 2023, Revue des procédures 2025 n°7-8, Legitech

## À PARAÎTRE

- *Droit de la Tunisie*, LGDJ-Lextenso, septembre 2025
- *Droit de la France*, 2<sup>ème</sup> édition, LGDJ-Lextenso, octobre 2025
- *The Legal System of Ukraine*, Carolina Academic Press, septembre 2025
- *The Legal System of Colombia*, Carolina Academic Press, septembre 2025
- *La responsabilité environnementale*, Travaux de l'Association Henri Capitant, Tome LXXI, Journées polonaises 2023, LGDJ-Lextenso, 2025.

## LE MOT DU TRÉSORIER

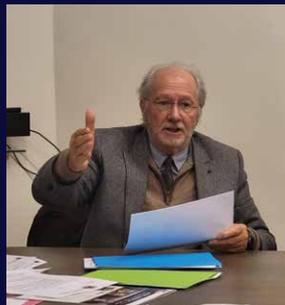
### Une stabilité enviable ?

Cette année 2024 encore nous constatons une perte de 14.7 K€ ; elle était de 38.1 K€ en 2023. Les charges qui étaient de 139.4 K€ en 2023 sont passées à 123.4 K€ en 2024. Les frais de structure sont stables puisqu'ils sont 47.6 K€ en 2024 pour 45 K€ en 2023.

La différence dans le montant des charges se retrouve dans les frais du réseau Capitant variables d'une année sur l'autre de manière conjoncturelle ; ils étaient de 28.2 K€ pour l'international en 2023, pour passer à 9.5 K€ en 2024.

De la même manière, les journées régionales sont passées de 18.7 K€ en 2023 à 9 K€ en 2024.

Mais nous avons eu plus de frais de publication en 2024 qu'en 2023 puisque nous sommes passés de 4.5 K€ à 15.9 K€. Nos ressources se sont améliorées passant de 101.3 K€ en 2023 à 108.7 K€ en 2024.



Les cotisations nettes progressent de 8.3 K€ à 12.7 K€. Les droits d'auteur ont été plus importants ; 3.2 K€ en 2023, 11.2 K€ en 2024. Les fonds dédiés qui sont comptablement affectés ont diminué de 40 K€ à 20 K€. Ces fonds varient selon le besoin que l'on en a ; ils sont donc, par nature, variables.

Les donateurs restent fidèles: le Conseil supérieur du notariat et des études notariales, des cabinets d'avocats jusqu'à présent essentiellement parisiens, ainsi que des ordres, celui de Paris et celui des avocats au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, car nous ne recevons aucune subvention ou aide des pouvoirs publics. Par voie de conséquence nos fonds propres après report à nouveau de -14.7 K€ passent de 140.2 K€ à 125.5 K€.

La situation comptable et financière est donc stable, avec des ressources en légère hausse.



**ABONNEZ-VOUS AU MOT-DIÈSE #AHACTUALITÉ SUR LINKEDIN OU FACEBOOK  
POUR FAIRE LE TOUR DU MONDE DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE,  
ET RETROUVEZ-LES SUR NOTRE SITE INTERNET**

En 2025, la Bulgarie, la Côte d'Ivoire, l'Iran et le Mali ont rejoint l'#AHActualité !

- Le 2 août 2024, la Cour Constitutionnelle **#colombienne** a décidé que le droit d'être jugé par un **#juge** naturel doit être respecté, ce qui implique que ce dernier soit un être **#humain** et que l'**#IA** ne puisse pas le remplacer dans la prise de décisions judiciaires.
- En août 2024, la loi **#chilienne** de Protection des Données Personnelles a créé une Agence pour la Protection des Données Personnelles. Elle complète la loi cadre de mars 2024 sur la cybersécurité pour s'adapter à une législation conforme à des standards plus exigeants, et notamment ceux du **#RGPD**.
- Au mois d'août 2024, **#Madagascar** s'est doté d'un nouveau **#Code** du **#Travail**. La démarche fait suite au constat des difficultés d'application de l'ancien Code qui date de 2003 et dont l'actualisation et l'adaptation aux nouvelles réalités du monde du travail sont devenues plus que nécessaires.
- Le 28 août 2024, le Code civil **#sud-coréen** a été modifié pour retirer les droits de **#succession** aux parents qui n'ont pas pris soin de leurs enfants. Inspirée par le décès de la célèbre star de K-pop Goo Hara. Cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
- Le 30 août 2024, la Cour suprême **#brésilienne** a suspendu l'accès au **#réseau** social X au **#Brésil** après que X Brésil s'est refusé à se conformer à une série d'ordonnances judiciaires, notamment à celle qui l'obligeait à désigner un représentant légal dans le pays.
- Lors des **#élections** belges du dimanche 13 octobre 2024, les électeurs ayant leur domicile sur le territoire d'une des provinces flamandes ont eu le choix de **#voter** ou non, contrairement au principe du vote obligatoire qui s'appliquait en **#Belgique** depuis 1893.
- En République de **#Moldavie**, à la suite du référendum républicain constitutionnel organisé le 20 octobre 2024 en parallèle du premier tour des élections présidentielles, 50,35% des électeurs ont opté pour la modification de la **#Constitution** en vue de l'adhésion du pays à l'Union **#Européenne**.
- Le 5 novembre 2024, la loi **#iranienne** du Conseil de règlement des différends est entrée en vigueur. Elle instaure un nouveau **#tribunal** appelé « tribunal de paix », accessible au public à toute heure et tous les jours, y compris fériés, et dont les décisions seront irrévocables.
- Par la loi du 24 décembre 2024, le législateur **#malien** a consacré un nouveau cadre juridique relatif aux autorités et légitimités traditionnelles, reconnues par la coutume ou les usages (chefs de village ou de quartiers, gestionnaires coutumiers des eaux, des forêts et des pâturages...) en fixant leurs rôles et modalités d'intervention.
- Le 2 janvier 2025, la nouvelle loi **#mexicaine** sur la carrière du pouvoir judiciaire de la Fédération a été publiée au JO. Les magistrats de la Fédération, ces postes feront l'objet d'une élection par les citoyens, la première étant prévue pour le 1er juin 2025.
- Le 28 janvier 2025, le comité consultatif du Ministère de la Justice du **#Japon** a fini les travaux préparatoires pour la **#réforme** du droit des **#sûretés**. Cette réforme vise à consacrer certaines propriété-sûretés.
- Le 14 février 2025, la **#Guinée** a réformé la Convention collective des mines, carrières, industries minières et assimilées, applicable depuis 30 ans. Conclue pour une durée indéterminée, elle sera désormais révisable au moins tous les cinq ans.
- Le 4 mars 2025, le gouvernement **#polonais** a publié un projet de loi relatif à la protection des mineurs contre l'accès aux contenus préjudiciables sur **#Internet**, fixant les obligations des fournisseurs de services en ligne ainsi que les mécanismes de contrôle et d'exécution correspondants.
- La République **#dominicaine** poursuit ses efforts pour moderniser son Code **#pénal**, hérité du 19<sup>ème</sup> siècle. Un nouveau projet a été introduit au **#Parlement** en mars 2025. Il s'agit de la quatrième tentative de **#réforme** en moins de deux ans, signe des tensions politiques et sociales autour de ce texte fondamental.

# Les partenaires

**DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES APPORTENT LEUR SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION.  
NOUS LES REMERCIONS VIVEMENT, ET LEUR LAISSONS LA PAROLE !**

**BRUZZO DUBUCQ**



Bruzzo Dubucq, cabinet d'avocats en droit des affaires, est honoré d'être récemment devenu partenaire de l'Association Henri Capitant. Ce partenariat incarne une convergence féconde entre la pratique juridique innovante et l'excellence scientifique. Fondé en 2015 par Philippe Bruzzo et Cédric Dubucq, le cabinet s'est toujours attaché, entre tradition et modernité, à anticiper les mutations du droit des affaires dans un monde en perpétuelle évolution.

Bruzzo Dubucq considère l'Association Henri Capitant, qui œuvre à la promotion et à la modernisation des droits de tradition civiliste à l'échelle internationale, comme un allié indispensable pour réfléchir aux défis lancés aux juristes du 21<sup>ème</sup> siècle. Tout particulièrement, le cabinet suit avec beaucoup d'intérêt la présentation et la postérité du projet de Code européen des affaires.

Au travers de son conseil scientifique, Bruzzo Dubucq entend collaborer étroitement avec l'Association Henri Capitant et contribuer aux échanges qu'elle organise, aux réformes qu'elle propose et aux outils qu'elle développe. Bruzzo Dubucq souhaite ainsi affirmer sa conviction que la pratique juridique ne peut se détacher d'une réflexion scientifique erga omnes.



Le cabinet d'avocat PDGB est heureux de devenir partenaire de l'Association Henri Capitant.

Fondé il y a quarante ans, rassemblant une soixante de professionnels couvrant tout le conseil aux entreprises, PDGB est particulièrement sensible aux travaux et actions de l'Association Henri Capitant qui associe l'excellence universitaire et la recherche de solutions concrètes et pratiques pour améliorer et faciliter les échanges entre professionnels du droit continental. L'Association Henri Capitant est un espace privilégié de réflexion et de débat tant en France qu'à l'international avec des interlocuteurs investis, de très grande qualité, ayant l'ambition de créer des liens privilégiés et de promouvoir la place du droit dans un monde en constante mutation.

PDGB se réjouit de soutenir l'Association Henri Capitant dans ses trois axes à savoir échanger entre professionnels, élaborer des offres de réforme, et diffuser la culture juridique de tradition civiliste.



## L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT

Président

**Philippe Dupichot**

Professeur à l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

Vice-présidentes

**Marie Goré**

Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

**Valérie Malabat**

Professeur à l'Université de Bordeaux

Secrétaire général

**Cyril Grimaldi**

Professeur à l'Université Paris 13

Secrétaires généraux adjoints

**Christophe Vernières**

Professeur à l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

**Claire Séjean-Chazal**

Professeur à l'Université Paris 13

Trésorier

**François-Xavier Mattéoli**

Avocat

## SES PARTENAIRES



ASSOCIATION HENRI CAPITANT

12, Place du Panthéon  
75005 Paris  
contact@henricapitant.org  
[www.henricapitant.org](http://www.henricapitant.org)



@AssoCapitant  
@associationhenricapitant

#AssoCapitant  
#AHC  
#Capitant

Association reconnue d'utilité publique en France, par décret du Gouvernement en Conseil d'État en date du 12 juillet 1939.